

Interpellation de Louis MARAITE, Christine DEFRAIGNE et Diana NIKOLIC (MR)
à M. le Bourgmestre Willy DEMEYER, au Conseil Communal du 29 janvier 2018

« Aider les citoyens et les asbl dans leurs relations avec l'Administration »

Monsieur le Bourgmestre,

Alors que la « Réinvention de Liège » bat son plein, je voudrais, au travers des situations rencontrées par deux asbl, vous inciter, à mettre en place un système d'explication des décisions de votre administration aux asbl et citoyens auxquels elles sont adressées. (Je reviendrai une prochaine fois sur l'organisation du recours, par exemple via un Médiateur communal toujours attendu, je vous en reparlerai le mois prochain).

- Le gérant du club-house du RTC Cointe introduit une demande de patente. Les services communaux sont venus ...mesurer la hauteur de plafond. Il a fallu votre intervention personnelle pour que cela s'arrange. Visiblement au grand dam de votre administration qui est venu, depuis lors, contrôler les installations ...à sept reprises ! La hauteur de plafond n'a pas changé mais il faut, selon les pompiers (qui ont remis un avis défavorable), changer le vernis sur les boiseries et les autocollants pour indiquer les sorties de secours. Dans un bâtiment de 80 m2... Dans le même temps, le dossier de création du nouveau terrain, lancé il y a deux ans et pourtant rapidement ficelé avec l'échevin des travaux, est bloqué pour des raisons de bail emphytéotique. Ce serait bien si l'administration pouvait avancer de manière concertée. Les responsables de l'asbl, eux, sont découragés par les frais imposés pour un bâtiment qui a obtenu le permis de bâtir il y a 10 ans !
- L'asbl SurCité a sollicité une visite des pompiers pour mettre son implantation de la rue Waleffe –elle en est propriétaire depuis 1908- en conformité au niveau sécurité. La visite s'est clôturée par une liste de travaux à effectuer et, dans l'attente, d'une décision de non-conformité signée par vos soins. Sans autres explications que des références à des articles de règlement divers et variés. Le devis demandé pour les travaux s'élevait à 250.000 €, un montant quasi égal à la valeur de la maison... Votre courrier a suscité un vent de panique auprès des sourds. Au point qu'aujourd'hui, le bâtiment historique est vide et les services disséminés en plusieurs implantations. L'asbl fête cette année ses 110 ans dans une ambiance de crise suite à un rapport des pompiers qu'elle a elle-même sollicité. Après un article dans La Meuse, une rencontre est enfin fixée. Sans doute trop tard pour les 110 membres sourds mais pour le bonheur du cabinet médical voisin qui veut s'étendre.

Ma question est simple et ne vous oblige pas à entrer dans les deux dossiers précis que je viens de citer à titre d'exemple : les membres et dirigeants d'ASBL, comme les citoyens, sont souvent démunis face aux courriers de l'administration. Ne pourriez-vous pas, en réinventant Liège, créer une cellule qui expliquerait aux destinataires, qui plus est ceux qui sont fragilisés ou qui consacrent bénévolement leur temps à la collectivité, des décisions fondamentales qui les concernent et les possibilités de délais, voire de recours ?

Je vous remercie

Louis MARAITE, Christine DEFRAIGNE et Diana NIKOLIC.